

# CONDITIONS CG PARTENARIAT ET CARTE DE Fidélité Privilège CFP - ASTN

*Merci de lire les conditions de cette page jusqu'à la fin.*

**a/ Conditions de bases partenaires commerciaux et thérapeutes**

**b/ Conditions générales Partenariat et pour l'adhésion de la Carte de Fidélité Privilège**

## **a/ Conditions de base pour les partenaires commerciaux :**

- 1/ Prendre la carte de fidélité privilège CFP à CHF 70.00/ an
- 2/ Faire une offre attractive découverte aux CFP
- 3/ 3 x par an proposez une offre privilège sur une thérapie ou un produit **30.04/30.08/30.12**
- 4/ Pour les thérapeutes faire en plus 50% sur 1 offre découverte aux nouveaux clients
- 5/ Nous mettre en lien sur votre site

### **Ce que nous vous apportons :**

- Plus de visibilité sur Internet et les réseaux sociaux
- Une nouvelle clientèle ciblée
- La possibilité en tant que partenaire de bénéficier également des offres proposées
- De faire partie de notre plateforme de réseau « mailing sur les offres »

### **Et encore plus :**

- Le lien vers votre site web pour seulement CHF 20.00 par an
- Votre bannière pour un supplément de CHF 50.00 par an

### **Informations inscription :**

Après votre inscription nous vous transmettons un formulaire à remplir pour la création de votre page sur notre site. Elle sera visible dès votre paiement de la cotisation CFP et liens selon votre inscription.

Nous vous transmettons votre page pour la validation avant la mise sur le site.

Dès votre acceptation nous ne ferons des modifications de la page que tous les 4 mois (3x par an) au moment des nouvelles offres *voir dates selon point a/2.*

Si vous ne pouvez faire une offre 3x an, vous devrez écrire un article à la place sur notre Blog.

Au moment de votre inscription nous vous faisons parvenir en complément toutes les informations nécessaires aux conditions de Partenariat.

L'ASTN se réserve le droit pour les Partenaires commerciaux qui ne respectent pas le renouvellement de l'offre et ne transmettent pas de ce fait d'article de Blog, pourront se voir retirer les liens momentanément sur leur page du site de l'ASTN.

Cela ne donne aucun droit à un remboursement, ou modification de la cotisation annuelle.

Si le Partenaire souhaite résilier il devra le faire selon les CG à l'échéance de la CFP.

Par votre inscription vous acceptez l'utilisation de vos coordonnées par l'ASTN pour l'envoi de News et infos liées à l'activité de l'ASTN et des partenaires voire CG ci-après :

## **b/ Conditions générales CG pour les Carte de Fidélité Privilège CFP et pour le Partenariat commerciale et privé**

### **Conditions générales en tant que Partenaire ASTN et à l'adhésion de la Carte de Fidélité Privilège CFP de l'Académie Suisse des Thérapies Naturelles ASTN :**

1. – Conditions d'adhésion et attribution
2. – Avantages de la carte CFP et Conditions d'application des remises et offres
3. – Modification ou suppression des avantages de la carte de fidélité
4. – Durée et validité de la carte et renouvellement
5. – Prix
6. – Informations et libertés
7. – Divers lié au Partenariat
8. – For juridique

#### **1. – Conditions d'adhésion et attribution :**

Toute commande de la carte de fidélité Privilège CFP de l'ASTN implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales. « *Carte virtuelle* »

La CFP de l'ASTN comporte un numéro de carte d'identification personnel qui vous est strictement réservé et non transmissible. Elle ne peut donc être cédée.

Cette carte n'est en aucun cas une carte de paiement.

Votre CFP vous est attribué uniquement lors de votre [inscription](#) sur le site.

La CFP est utilisable uniquement sur les offres du site de l'ASTN à partir du paiement de la carte.

Votre carte de fidélité privilège est virtuelle, seul le numéro attribué fait foi.

#### **2. - Avantages de la carte CFP et Conditions d'application des remises et offres :**

Les fonctions de fidélité permettent à l'adhérent de bénéficier de toutes les offres indiquées sur le site de l'ASTN sous CFP et de ses partenaires.

Diverses offres de l'ASTN et de ses partenaires :

- Rabais pour les cours et les ateliers indications sur les pages concernées
- Offres des partenaires
- Offres des soins au Cabinet Naturellement Vôtre

Votre CFP vous donne droit à participer à la soirée annuelle de l'ASTN

### **3.-Modification ou suppression des avantages de la carte de fidélité privilège CFP :**

Comme toute carte de fidélité, la CFP de l'ASTN est susceptible d'évolution. L'ASTN se réserve le droit de modifier et/ou de supprimer à tout moment les règles, droits et avantages définis au sein des présentes conditions générales.

L'adhérent sera dans ce cas informé par courriel (papier électronique) au moins 1 mois à l'avance des dites modifications ou suppressions étant entendu que dans ce cas l'adhérent ne pourra prétendre à aucune indemnisation, ni le remboursement de sa carte de fidélité qui reste valable pour toutes les offres en cours jusqu'à son échéance.

L'Académie Suisse des Thérapies Naturelles peut en tout temps annuler la CFP avec effet immédiat pour les raisons suivantes :

- Pour tous les adhérents qui ne respectent pas lesdites conditions Générales
- Pour tous les adhérents qui ne respectent pas la philosophie de l'ASTN en tenant des propos ou en ayant des actes pouvant créer du tort à l'Académie à travers ses élèves ou ses Partenaires.
- En cas de conflit entre Partenaires ou/et élèves.
- Pour des offres non conformes à l'éthique de l'ASTN ou non respectées selon les informations données sur le site de l'ASTN.

Par ces conditions l'adhérent ne pourra pas prétendre à un remboursement de sa CFP.

### **4.- Durée de la validité de la carte et renouvellement**

La carte de fidélité CFP a une durée de validité de 12 mois (douze) à compter de sa souscription date du 1er d'un mois pour 1 an

Dès l'inscription la carte de fidélité privilège est due dans sa totalité pour 1 an du début d'un mois à la fin d'un mois.

#### **Résiliation de la CFP :**

A l'issue des douze mois, la CFP se renouvelle tacitement pour l'année suivante.

Seul l'annulation de la carte dans le délai imparti fait foi.

**L'adhérent doit envoyer par écrit ou par e-mail (courrier électronique) son annulation 31 jours ouvrables avant son échéance, « qui est indiquée sur la facture.**

**Pour valider sa résiliation il doit recevoir en retour l'email de résiliation qu'il gardera comme preuve d'annulation**

## **5. – Prix de la CFP**

La carte de fidélité privilège CFP est à CHF 70.00 par année

## **6.- Divers lié au Partenariat**

L'ASTN doit valider les informations que le Partenaire souhaite mettre sur le site.  
Elle se donne le droit sans raison, de ne pas y mettre des propos ou des offres qui ne sont pas dans son éthique.

Aucun remboursement de la CFP ne pourra être faite durant l'année de la validité de la carte.

Les Partenaires commerciaux peuvent recevoir selon convention entre les 2 parties, un avenant aux conditions générales.

## **7.- Fort juridique**

### **Droit applicable et for juridique**

Le droit suisse est applicable.

Le for juridique est à Orbe

Prendre connaissance des [mentions légales](#)

CG applicables depuis la mise en place du site.

*Mise à jour CG 2019*